



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

Comité Syndical
Séance du 4 Octobre 2022
Procès-verbal

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoir : 1

Absent : 6

Date de la convocation

Le 23 Septembre 2022

Le Mardi 4 Octobre 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Claude NEF, Mme Céline SALLES,

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES représenté par M. Christian CUVELLIER, M. Didier DUPRONT représenté par M. Didier CAUSERO

Absent excusé : MM. Patrick DUBOSC, Benoit DESENLIS, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Françoise CARRIE

Le Comité Syndical s'est réuni en séance, dans la salle du conseil au siège du Syndicat, sur la convocation de M. Francis DUPOUEY. Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 Juillet 2022
2. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
3. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
4. Recrutement responsable support exploitation eau et assainissement
5. DM budget eau
6. Revalorisation de l'IFSE
7. Cycle de travail
8. Plan de continuité de service lors de mouvements sociaux
9. Servitudes de passage sur le nouveau réseau d'alimentation en eau potable du secteur Auch Nord
10. Avenants aux marchés 2021-031 et 2021-032 – Canalisation de liaison Auch Nord-Pléhaut
11. Approche de l'impact de l'inflation et de l'augmentation des prix de l'énergie et du traitement sur le coût d'exploitation de production d'eau potable
12. Budget général et budget déchets : mise au rebus de biens

1. Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 Juillet 2022

Le Comité Syndical a approuvé le procès-verbal de la séance du 07/07/22 présenté en séance.

2. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Le rapport annuel 2021 et les RPQS ont été présentés en séance. Un exemplaire est disponible sur le site internet de Trigone. Ces rapports ont été envoyés par mail à l'ensemble des membres du Collège Eau.

Le comité Syndical a pris acte de la présentation de ces rapports.

3. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le rapport annuel 2021 a été présenté en séance. Un exemplaire est disponible sur le site internet de Trigone. Ce rapport a été envoyé par mail à l'ensemble des membres du Collège déchets.

Le comité Syndical a pris acte de la présentation de ce rapport.

4. Recrutement responsable support exploitation eau et assainissement

Monsieur le Président expose qu'un contrat à durée déterminée avait été conclu pour faire face à une vacance d'emploi pour le poste de responsable support exploitation eau et assainissement. Ce contrat arrivant à échéance au 1er novembre 2022 ; la collectivité a publié une vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Gers et un appel à candidatures a été lancé permettant une large publicité auprès de cette instance et du CNFPT pour le poste de Responsable support exploitation eau et assainissement.

En l'absence de candidat fonctionnaire disposant d'expérience dans les domaines de compétences de la collectivité, Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à conclure un contrat avec un agent non titulaire selon L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant que l'agent a déjà accompli 6 ans au grade d'Ingénieur au sein du syndicat. Eu égard aux dispositions de l'article L332-9 du Code de la Fonction Publique, il est proposé de conclure avec lui un contrat à durée indéterminée au grade d'Ingénieur à temps complet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser le Président à signer un contrat à temps complet sur un poste de responsable support exploitation eau et assainissement pour une durée indéterminée, sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir ;
- Que l'agent percevra une rémunération calculée par référence à l'échelon 8 du grade d'Ingénieur Territorial (IB 731 IM 604) et bénéficiera du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction mais que cette rémunération pourra évoluer en application de l'article 1-2 du décret n°88-145 ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces et avenants y afférents

5. Décision modificative budget eau

Monsieur le Président expose que les crédits votés au chapitre 41 sont insuffisants pour affecter les frais d'études à l'opération d'investissement, et ce, afin de procéder à l'amortissement du bien faisant suite à la réception de l'ouvrage. D'autre part, les crédits ouverts pour l'opération 15 ont été affectés au chapitre 23 en lieu et place du chapitre 21. Aussi, il y a lieu de réaliser le transfert de ces crédits.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le montant du budget.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21531 (21) : Réseaux d'adduction d'eau - 015	300 000,00	2315 (041) : Installation, matériel et outillage techniques	2 000,00
2315 (041) : Installation, matériel et outillage techniques	2 000,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 015	-300 000,00		
Total dépenses :	2 000,00	Total recettes :	2 000,00
Total Dépenses	2 000,00	Total Recettes	2 000,00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la décision modificative ci-dessus.

6. Revalorisation de l'IFSE

Des négociations salariales ont été menées entre la Collectivité et l'organisation Syndicale CGT de Trigone au cours de l'été 2022, cette dernière revendiquant des augmentations d'IFSE pour les catégories B et C, pour faire face notamment à l'inflation. Ces négociations ont abouti à la signature d'un protocole prévoyant une revalorisation des enveloppes IFSE des catégories B et C (minimale de 3% et maximale de 7% pour les plus bas régimes indemnitaires), la reconduction de la prime de 100 € en décembre, l'anticipation à janvier 2023 de la mise en place de la participation financière au titre de la mutuelle santé et la révision du temps de travail.

Afin de respecter ces engagements, il est proposé de d'adopter les enveloppes IFSE des catégories B et C suivantes :

Filière	Catégorie	groupe	Montant IFSE maximum
Technique	C	Groupe 1a	11 340 €
Technique	C	Groupe 1b	11 075€
Technique	C	Groupe 2a	6 210 €
Technique	C	Groupe 2b	4 922 €
Technique	B	Groupe 1	17 255 €
Technique	B	Groupe 2	16 560 €
Technique	B	Groupe 3	14 280 €
Filière animation	C	Groupe 1	8 400 €
Filière animation	B	Groupe 3	14 420 €
Filière administrative	C	Groupe 2	8 280 €
Filière administrative	B	Groupe 3	11 220 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider les montants maximums des enveloppes IFSE pour les filières C et B par groupes, inscrits dans le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget général de la Collectivité.

7. Cycle de travail

Par courrier en date du 23 mai 2022, le contrôle de légalité de la Préfecture du Gers a demandé à la collectivité de retirer sa délibération concernant l'organisation du temps de travail, celle-ci dérogeant à la durée légale du temps de travail de 1 607 heures. Aussi, il a été négocié avec les organisations syndicales une nouvelle organisation du temps de travail :

- Cycle de travail de 36H00 pour les titulaires et contractuels de plus d'1 an : agent d'exploitation des services suivants : centre de tri, déchèteries, sites extérieurs déchets, distribution eau potable – temps de travail effectif de 7H12/j. En contrepartie, ils bénéficient de 6 jours de RTT.
- Cycle de travail de 35H pour les contractuels de moins d'1 an
- Cycle de travail de 37H30 pour tous les autres agents de la collectivité. En contrepartie, ils bénéficient de 15 jours de RTT.

Le nombre de jours de congés annuels est fixé à 25 jours à compter du 01/01/23. Cette organisation a reçu l'avis favorable du Comité Technique le 22 septembre 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la nouvelle organisation du travail selon les cycles de travail présentés ci-dessus.

8. Plan de continuité de service lors de mouvements sociaux

La collectivité souhaite mettre en place un plan de continuité de service lors de mouvements sociaux au sein de la collectivité. A cet effet, elle a envoyé un courrier de négociation à la CGT trigone, selon les termes suivants :

Pôle Déchets :

Il est nécessaire de maintenir une activité sur les sites ISDND et sur les sites de transfert pour assurer le dépôt et transfert des collectes des ordures ménagères résiduelles

- ISDND Pavie : minimum 1 agent occupant une des fonctions suivantes : agent sur site extérieurs déchets, responsable de site ISDND
- ISDND le Houga : minimum 1 agent occupant une des fonctions suivantes : agent sur site extérieurs déchets, responsable de site ISDND
- Centre de transfert : minimum 3 agents occupant une des fonctions suivantes : agent sur site extérieurs déchets, réparti comme suit : Mirande, Gondrin, Mauvezin
- Astreinte direction déchets : maintien d'une personne d'astreinte direction déchets

Pôle Eau :

Il est nécessaire d'assurer les astreintes aux mêmes conditions que les astreintes de production et de distribution d'eau assurées quotidiennement en vigueur à la date du mouvement de grève. A ce jour, l'organisation des astreintes est la suivante :

- 1 agent occupant la fonction « agent exploitation production eau et AC »
- 1 agent occupant la fonction « agent exploitation distribution eau et AC »
- Astreinte direction eau : maintien d'une personne d'astreinte direction eau

A l'issue des négociations, le Comité syndical sera invité à délibérer sur le plan de continuité de services lors de mouvements sociaux.

9. Servitudes de passage sur le nouveau réseau d'alimentation en eau potable du secteur Auch Nord

Le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération n° EAU 01 11 20 du 05 novembre 2020, il avait été décidé la réalisation du projet d'alimentation en eau potable du secteur Auch Nord par l'usine de Pléhaut.

Dans le cadre des travaux réalisés, le Président rappelle que les canalisations mises en place doivent faire l'objet d'une servitude d'une largeur de 3 mètres dès qu'elles sont situées en terrain privé, ceci afin de garantir :

- la pérennité des réseaux, en empêchant toute construction sur la bande ainsi constituée ;
- l'accès aux services techniques pour prévenir ou réparer tout désordre sur les ouvrages.

Monsieur le Président propose la constitution de ces servitudes créées par la rédaction d'actes en la forme administrative et leurs inscriptions au Service de la Publicité Foncière compétent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser la création d'une servitude passant sur les parcelles, concernées par les travaux de mise en place du réseau, appartenant à leur(s) propriétaire (s) respectif(s) à titre gracieux, ou avec une indemnité indiquée dans le tableau ci-annexé,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à la création et la publication de ces servitudes,
- De désigner Monsieur Jacques FAUBEC, Vice-Président, pour représenter le Syndicat aux actes à intervenir, qui seront rédigés en la forme administrative

10. Avenants aux marchés 2021-031 et 2021-032 – Canalisation de liaison Auch Nord-Pléhaut

Dans Le cadre du projet de raccordement du Secteur Auch Nord à l'usine de Pléhaut, la collectivité a souscrit les marchés de travaux suivants :

2021-031 - lot 3 : refoulement – groupement ACCHINI/ERP/STPAG/SADE/SEE BAYOL

2021-032 – lot 4 : conduite gravitaire – groupement ACCHINI/EHTP/SCAM/COUSIN PRADERE

En cours de chantier, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

- Travaux de forage dirigé pour renouveler l'alimentation de Gaudoux sous la RN21 + traversée SNCF
- Finalisation de raccordements par anticipation de la phase 2.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04/10/2022 à 9H30, a donné un avis favorable à la passation de ces avenants. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché 2021-031 passé avec le groupement ACCHINI/ERP/ STPAG/ SADE/ SEE BAYOL pour un montant de 235 509,85€HT
- D'approuver l'avenant n°2 au marché 2021-032 passé avec le groupement ACCHINI/ EHTP/ SCAM/ COUSIN PRADERE pour un montant de 140 622,24 €HT
- D'autoriser le Président à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces y afférentes.

11. Approche de l'impact de l'inflation et de l'augmentation des prix de l'énergie et du traitement sur le coût d'exploitation de production d'eau potable

1. Energie

La collectivité a signé un nouveau marché d'énergie qui va entrer en vigueur au 1er janvier 2023. L'offre tarifaire du nouveau marché est établie suivant l'ARENH sur la base d'un prix moyen de 126.84€/MWH TTC. L'augmentation du coût de l'énergie aura un impact significatif sur le coût de production d'eau potable, à minima + 5 cts HT/m3 pouvant aller jusqu'à + 14 cts HT/m3 par rapport aux coûts de 2021.

2. Traitement

En 2022, le marché des produits de traitement de l'eau s'est dégradé avec des difficultés d'approvisionnements et de maintien des prix des marchés. De même que pour l'énergie, les coûts de traitement auront un impact sur le prix de production de +2cts HT/m3 pouvant aller jusqu'à + 5 cts HT/m3 (pour une eau non dégradée) par rapport aux coûts de 2021.

3. Autres coûts d'exploitation production

Les autres charges de production vont également subir des augmentations significatives :

Les charges de personnel : augmentation de 3.5% des salaires suite à l'augmentation du point d'indice + augmentation des enveloppes IFSE

La taxe CACG sur le contrat NESTE : la CACG a annoncé qu'elle procédera pour 2023 à un réajustement du tarif de prélèvement d'eau alimenté par le canal de la Neste : de 0.07 €/m3 à 0.12€/m3

L'augmentation minimale prévisionnelle du coût d'exploitation production, liée à l'inflation des prix est estimée à minima à 10 cts HT/m3 produits mais pourrait atteindre 22 cts HT/m3 produits.

L'impact sur le volume vendu serait à minima de 15 ctsHT, soit environ 20 € TTC/an/abonné (120 m3).

Le coût d'investissement sur la production reste à 0.30 €/m3 produit.

12. Budget général et budget déchets : mise au rebus de biens

Dans le cadre du transfert des budgets Général et Déchets en M57 au 1er janvier 2023, il a été procédé à une mise à jour de l'inventaire de la Collectivité. Certains biens, totalement amortis, ne sont plus utilisés et utilisables par la collectivité, une demande de leur mise au rebus est sollicitée:

Budget déchets :

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Valeur achat / brut
2010-11	LICENCE WINDOWS	23/04/2010	170,04
2011-02	LOGICIEL IGN 2011	20/01/2011	4 074,93
2012-18	LOGICIEL SAGE	13/12/2012	2 326,93
2014-01	LOGICIEL ACROBAT PRO	24/02/2014	595,08
2014-07	LOGICIEL ANTIVIRUS 2014	23/07/2014	1 575,92
2006 - 13	CROCHET COMPACTEUR TRI	10/07/2006	1 722,67
2010-14	3 ORDINATEURS SIEGE	10/06/2010	11 992,81
2010-36	3 ordinateurs + 3 écrans	21/09/2010	7 262,72

Budget Général

N° inventaire	Désignation	Date d'ach	ur achat
2008 - 02	REM SITE INTERNET SIEGE	13/02/2008	5 343,00
2009 - 21	PACK MAINTENANCE PRIVILEGE 3 ANS MAI 2009 INFORMATIQUE	16/07/2009	2 216,06
2003 - 0010	DEBROUSSAILLEUSE TH43 VS441	05/06/2003	523,06
2003 - 0010 BIS	NETTOYEUR H.P SILVER TEC 2260	15/07/2003	2 345,30
2007 - 18	STANDARD E-DIATONIS MX 1 RACK	12/07/2007	4 195,25
2007 - 28	POSTE INFORMATIQUE	14/12/2007	1 449,55
2007 - 29	POSTE INFORMATIQUE	14/12/2007	1 385,79
2008 - 13	POSTE INFORMATIQUE (Vrillaud Sébastien)	11/08/2008	1 218,23
2008 - 15	SERVEUR IBM SIEGE AUCH 18/06/08	18/06/2008	9 279,90
2009 - 16	POSTE INFORMATIQUE (SARKISSIAN)	12/05/2009	1 226,86
2009 - 18	ORDI PORTABLE THINKPAD R500 (JCV)	01/07/2009	1 945,20
2009 - 19	SERVEUR SIEGE THINKSERVER TD100	01/07/2009	3 879,71
2009 - 23	ORDINATEUR THINKCENTER A58	22/07/2009	1 157,97
2002 - 0011	TABLE MODULAIRE ET TABLE TELEPHONE	22/05/2002	343,27
2002 - AUCH - 127	MATERIEL PAVIE	01/01/2002	488,70

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver la mise au rebus des biens reportés dans les tableaux ci-dessus, inscrits à l'inventaire des budgets déchets et général.

Le Président, Francis DUPOUEY

